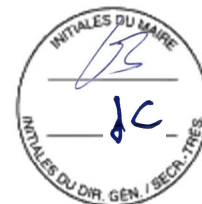




**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 11 juin 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents madame la conseillère Chantal Corriveau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présente, madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Absences motivées : monsieur le conseiller Jean Bernier ainsi que monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

44-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU

1. « La vie est un défi à relever, un bonheur à mériter, une aventure à tenter. »
Mère Teresa
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 2024
4. Correspondance
5. Présentation et adoption des comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution demandant au MRNF un bail pour le terrain de la plage du Gull Rock
8. Résolution d'appui à « Le Toit de l'Amitié »
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions du public
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



45-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

46-24 RÉOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés. Ce dernier avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Comptes à payer: 13 128, 68 \$ Comptes ratifiés: 19 178,74 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Aucune question.

47-24 RÉOLUTION DEMANDANT AU MRNF D'ACQUÉRIR UN TERRAIN PAR BAIL

ATTENDU QUE les citoyens de Lac-Édouard utilisent le terrain, situé en terres publiques, à titre de plage communautaire (plage du Gull Rock) et ce, depuis de très nombreuses années ;

ATTENDU QU'un abri sur pilotis a été construit pour la sécurité et le confort des utilisateurs de cette plage aux coordonnées suivantes :
72° 20' 40.23" O, 47° 35' 34.25" N;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard désire régulariser la situation et pouvoir continuer à utiliser cette plage ainsi que le terrain adjacent ;



EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier fasse une demande au MRNF afin que la Municipalité de Lac-Édouard obtienne un bail pour l'utilisation dudit terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48-24 RÉOLUTION D'APPUI À « LE TOIT DE L'AMITIÉ »

ATTENDU QUE l'organisme « Le Toit de l'Amitié » offre un service essentiel auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque et plus particulièrement sur celui de la Municipalité de Lac-Édouard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Édouard donne son appui entier à l'organisme « Le Toit de l'Amitié » et autorise le maire, monsieur Larry Bernier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard la lettre d'appui à cet organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Jeannie Carrier
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Larry Bernier
Maire



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

